

## Demande : Certificat international d'importation

Exportateur	Autorité de délivrance  <table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">                  LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de l'Économie             </td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"> <b>Office des Licences</b>   <b>Luxembourg</b> </td> </tr> </table>		 LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de l'Économie	<b>Office des Licences</b>  <b>Luxembourg</b>
 LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de l'Économie	<b>Office des Licences</b>  <b>Luxembourg</b>			
Importateur	Point de contact  19-21, boulevard Royal L-2449 Luxembourg Tel : 22 61 62 office.licences@eco.etat.lu			
Désignation de la marchandise	Quantité	Valeur		
Il est certifié que l'importateur s'est engagé à importer au Grand-Duché de Luxembourg les marchandises précitées ou, si elles n'y sont pas importées, à ne leur donner une autre destination qu'après en avoir obtenu l'autorisation de l'autorité compétente luxembourgeoise.				
En vue d'obtenir le certificat international d'importation, le demandeur prend l'engagement: <ol style="list-style-type: none"> <li>1) d'importer la marchandise au Grand-Duché de Luxembourg ou, si elle n'y est pas importée de ne lui donner une autre destination qu'après en avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Office des Licences</li> <li>2) de ne pas réexporter la marchandise sans en avoir obtenu l'autorisation préalable sous la forme d'une licence d'exportation par l'Office des Licences</li> <li>3) de fournir un certificat de vérification des livraisons (C.V.L.) sur demande de l'exportateur étranger</li> <li>4) de produire le document douanier à l'Office des Licences dès la réalisation de l'importation</li> <li>5) de fournir tous les documents qui seraient nécessaires aux autorités luxembourgeoises en cas de contrôle</li> <li>6) de joindre avec la demande de C.I.I. une facture <i>pro forma</i></li> </ol> <p>Le demandeur déclare avoir pris connaissance de la législation relative à l'exportation, au transfert, au courtage et au transit des biens à double usage (règl. CE428/2009) et de la législation relative à l'importation, à l'exportation et le transit de marchandises (loi modifiée du 5 août 1963) et du RGD modifié du 15 octobre 1995 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente.</p>				
Fait à	Signature :			